



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

Étaient présents : Mesdames ASINARI, DI REZZE, DROUIN, HURPEAU, ROUHIER.
Messieurs BESANCON, MARTIN, SEGALT, WELKER, ZUFFELLATO.

Était excusé : Monsieur Lionel BASTIEN, pouvoir donné à Mme Séverine DI REZZE

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Samar HURPEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion.
Le compte-rendu du conseil du 14 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. PERSONNEL - FINANCES

1-1. Tarif affouage 2016-2017

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le même tarif pour l'affouage, soit 6,25 € le stère de bois.

1-2. Renouvellement contrat Mme Chantal GUILLAUME

Madame Chantal GUILLAUME est en CDD à la commune depuis le 07/01/2013.

Son contrat du 1er novembre 2015, en qualité d'attachée non titulaire pour une durée hebdomadaire de 17 H 30, s'achève au 31 octobre 2016.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de Madame Chantal GUILLAUME en CDD pour une durée de 1 an à 17h30 par semaine à compter du 1er novembre 2016 et charge Monsieur le Maire d'en informer le trésorier de la commune.

1-3. Subvention Comité des Fêtes

Vu la délibération en date du 30 mars 2016, portant adoption du budget primitif 2016;
Considérant que le budget primitif 2016 prévoit un montant de subvention au bénéfice du Comité des Fêtes au compte 6574 ;

Le maire propose de verser une subvention de l'association.

Le maire propose de verser un montant de 1 500,00 € pour l'organisation des manifestations suivantes :

- Feux de Saint-Jean
- 14 Juillet
- St Nicolas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention de 1 500,00 € au Comité des Fêtes de Domèvre en Haye et charge Monsieur le Maire d'en informer le président ainsi que le Trésorier de la commune.

1-4. Achats tables et chaises pour salles communales

Le renouvellement des tables et chaises des chaises communales avaient été voté au budget 2016, le Maire informe le Conseil Municipal du choix qui a été fait :

- 35 tables (25 salle polyvalente + 10 salles rencontres)
- 30 chaises (salle polyvalente pour avoir environ 170 chaises)
- 60 chaises tissus (salle rencontre)

Tout l'ancien matériel de la salle rencontre est stocké en dessous de la mairie dans le local de l'ancienne Poste. Les tables et bancs de brasserie de la salle polyvalente seront utilisés pour toutes les manifestations extérieures.

1-5. Convention fourrière animale

Il est rappelé que la convention avec le refuge du mordant pour la fourrière animale arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le Refuge du Mordant a adressé à la commune une nouvelle convention pour l'année 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Refuge du Mordant une convention prenant effet au 01/01/2017 pour une durée de 1 an.

1-6. Convention location salles communales

Au 1er janvier 2015, a été mise en application une nouvelle convention de mise à disposition des salles communales par la délibération 2014-73 du 17 décembre 2014.

Pour faire face à des annulations jugées tardives et qui représentent un coût pour la commune, le Maire propose d'ajouter une clause à cette convention afin de réglementer les annulations.

Pour toute annulation 15 jours avant la date de réservation, le tarif de la location de salle sera facturé dans son intégralité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter cette clause d'annulation à la convention appliquée depuis le 1er janvier 2015, à savoir : pour toute annulation 15 jours avant la date de réservation, le tarif de la location de salle sera facturée dans son intégralité.

Cette clause sera applicable à compter du 1er novembre 2016.

2. AMÉNAGEMENT

2-1. PLUI : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE À LA CCT

Monsieur le Maire explique le transfert à la CCT de la compétence urbanisme et de son mode de gouvernance : les conséquences pour notre commune et les atouts pour le territoire de la mise en place d'un PLUI, tout en tenant compte de la révision actuellement en cours de notre PLU.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce transfert de la compétence urbanisme à la CCT à compter du 1^{er} janvier 2017.

2-2. Esquisse de l'aménagement d'un futur lotissement autour de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est demandée à un cabinet spécialisé pour l'aménagement d'un futur lotissement autour de l'école Clos des Mirabelliers.

2-3. AMÉNAGEMENT POINT TRI

La rénovation et l'agrandissement de la Maison Médicale va très rapidement nécessiter des places de stationnement supplémentaires.

Ainsi le Maire et le Conseil Municipal prévoient un parking à l'arrière du bâtiment sis 1 rue de la Côte.

Cette réalisation nécessite le transfert du point tri du côté droit actuel au côté gauche le long du mur au même lieu.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à la Communauté de Communes du Toulois, en charge de cette compétence, le transfert du point tri par la déconstruction de l'actuel et sa reconstruction au même lieu sur la partie gauche.

2-4. RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'appel à concurrence lancé pour la rénovation de l'éclairage public et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SET de Dommartin-les -Toul.

2-5. TRAVAUX EXTENSION MAISON MÉDICALE

Suite à la démolition, il a été découvert que le mur du fond repose sur le sol sans aucunes fondations.

Les travaux sont ainsi suspendus, dans l'attente d'études complémentaires : étude de sol et autres moyens de consolidation de ce mur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30

Le Maire,
Jean-François SEGAULT



Le secrétaire de séance,
Samar HURPEAU



